



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 18/01/2022

REPRESENTANTS DE
L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE

Secrétaire : Mme BONNET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

MME BOURGADE (FO)
M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
M. VEYLET (CGT)
M. BRUN (CGT)
M. MAYNARD (CGT)
M. LAROUSSINIE (SOLIDAIRES)
M. GALLOT (SOLIDAIRES)

➤ En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

«Madame la Présidente,

Les agents de la DGFIP et particulièrement ceux du Cantal en ont ras-le-bol, ras-le-bol des suppressions d'emplois, ras-le-bol du NRP et ras-le-bol de constater la pagaille généralisée dans nos services, accentuée par le télétravail forcé.

Les suppressions d'emplois continuent à la DGFIP avec 1600 emplois en moins en 2022. Même si notre département est cette année moins impacté que les précédentes, nous ne pouvons cautionner la suppression d'un emploi : un emploi en moins c'est toujours trop !

Lors du CTL du 4 janvier dernier, vous avez affiché votre volonté de ne pas retenir le pont de l'ascension comme pont naturel 2022, proposition qui a été rejetée unanimement par les organisations syndicales.

Nous considérons que la détermination des ponts naturels doit se faire après consultation de l'ensemble des agents du département. Constatant que vous vous y refusez, une brève enquête de notre part nous montre que nos collègues souhaitent très majoritairement que nos services soient fermés le 27 mai prochain.

Il est bien évident que si nos services devaient être ouverts ce jour-là, la désignation des agents qui devront être présents sera un vrai casse-tête pour les chefs de service et engendrera forcément des tensions supplémentaires dans les services comme s'il n'y en avait pas assez !!!

Nous vous rappelons que le 27 mai tous les établissements scolaires seront fermés et la quasi-totalité des administrations du département le seront également.

Nous vous rappelons que toutes les DDFiP des départements limitrophes, la Lozère, l'Aveyron, le Lot, la Corrèze, le Puy de Dôme et la Haute-Loire ont toutes acté le 27 mai comme pont naturel.

Alors pourquoi le Cantal ferait exception ?

Vous nous avez expliqué le 4 janvier que nos services doivent être ouverts afin d'assurer la continuité du service public. Cet argument est pour nos collègues inaudible, il est même provocateur. Depuis votre arrivée à la tête de la DDFiP il y a moins de 2 ans, vous avez fermé les SIP-SIE de Mauriac et de St Flour, les Trésoreries de Riom-ès-Montagnes, de Saignes, de St Martin Valmeroux, de Chaudes-Aigues, de Massiac et de Murat. Vous avez également drastiquement réduit l'amplitude des horaires d'ouverture au public de l'ensemble des Centres des finances Publiques du département. A longueur de réunions, vous nous expliquez que l'accueil du public ne doit plus reposer que sur l'accueil sur rdv et sur une administration numérique.

Doit-on en conclure que le 27 mai va être institué comme seul jour de l'année réservé à l'accueil du public dans le Cantal ?

Nous vous demandons, Madame la Présidente, de faire preuve de pragmatisme, de revenir sur votre décision et de retenir le 27 mai comme pont naturel.

Enfin, nous revendiquons une augmentation du point d'indice, depuis trop longtemps gelé. Il est inadmissible que nos ministres incitent les entreprises à augmenter leurs salariés pendant que le gouvernement refuse d'augmenter le point d'indice.»

1) Situation des emplois à la DDFIP du Cantal au 1^{er} janvier 2022 (pour avis) :

La loi de Finances 2022 acte 1600 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Pour le Cantal, l'impact sera le suivant :

- moins 4 emplois d'IDIV
- plus 1 emploi catégorie A
- plus 1 emploi catégorie B
- plus 1 emploi catégorie C

Comme indiqué dans notre dernier compte rendu et sans changement, nous nous opposons fortement aux suppressions d'emplois.

Nous avons voté contre comme les autres organisations syndicales.

3) Ponts naturels 2022 (pour avis) :

Suite à notre demande, la directrice accepte que ... mais non faut pas rêver, le Cantal ne rejoindra pas la majorité des autres départements, des autres administrations comme l'Education nationale. Elle reste campée sur sa décision et seuls les 15 juillet et 31 octobre seront pont naturel en 2022. Parents préparez-vous à trouver un moyen de garde. Collègues pas de sortie SRIAS ce week-end là ou de week-end à Marseille pour la finale de la Coupe d'Europe de rugby !

Nous rappelons à la directrice nos revendications sur le pont naturel de l'ascension et qu'une consultation de l'ensemble des agents aurait été opportune, comme cela a déjà été fait (par exemple en 2016 ou en 2018).

Mme Goubert estime que le 27 mai est important pour la campagne déclarative et par conséquent nos services doivent être ouverts afin d'assurer la continuité du service public.

Pour elle, tous les services de la DDFIP doivent être mobilisés pour la campagne déclarative même ceux non concernés. A ceux qui comprendront...

Enfin la directrice nous indique que les ponts naturels de 2023 n'ont pas encore été prévus. Dès lors aucun chef de service ne peut se prévaloir d'accorder le pont de l'ascension à la moitié de son équipe et celui de 2023 à l'autre moitié.



Toutefois elle indique qu'elle n'exigera aucun quorum de présence pour le 27 mai, chaque chef de service devant prendre ses responsabilités pour faire fonctionner son service.

Nous avons voté contre comme les autres organisations syndicales.

4) Questions diverses

Suite à notre demande, il nous est indiqué que certains agents demandeurs de portable pour télétravailler n'ont toujours pas été pourvus. Cela devrait arriver mais quand....Pas de réponse.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt